

Communiqué de Presse

Unité de Communication de l'Assemblée parlementaire

Réf: 592f08

Tel: +33 3 88 41 31 93

Fax : +33 3 90 21 41 34

pace.com@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine



La Russie et la Géorgie doivent se conformer aux principes du Conseil de l'Europe, a déclaré le co-rapporteur de l'APCE chargé du suivi de la Russie

Strasbourg, 23.08.2008 – « La Russie et la Géorgie sont membres du Conseil de l'Europe et doivent se conformer aux principes que l'Organisation défend : le respect des droits de l'homme, du droit humanitaire et de l'Etat de droit doivent être garantis par tous les moyens, » a déclaré M. Van den Brande, co-rapporteur de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) chargé du suivi des obligations et des engagements de la Russie à l'issue de sa visite à Moscou et en Ossétie du Nord. Il a été bouleversé par les récits des réfugiés faisant état de « pilonnage et bombardement intensifs et à l'aveugle de Tskhinvali, et de destruction de zones résidentielles ».

« Je note que les autorités russes considèrent que les autorités géorgiennes ont engagé le conflit ; cela étant, je condamne la réaction disproportionnée des forces russes. Une enquête indépendante et impartiale doit porter sur toutes les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire » a-t-il poursuivi. « A ce sujet, je juge nécessaire de créer une commission d'enquête parlementaire ad hoc réunissant la Douma et le Conseil de la Fédération », a précisé M. Van den Brande.

« La vérité est une condition préalable à la réconciliation. Il est donc essentiel que des informations exactes sur les pertes humaines et matérielles soient données à la population russe et géorgienne », a souligné M. Van den Brande. Le co-rapporteur espère qu'une coopération étroite entre les autorités russes et géorgiennes sera rapidement mise en place à cette fin.

« Il faut naturellement donner la priorité à la reconstruction et veiller à ce que les victimes du conflit retrouvent des conditions de vie normales. Une aide humanitaire doit être apportée dans toutes les zones visées par le conflit de manière à ce que la population puisse rentrer chez elle aussi rapidement que possible », a déclaré M. Van den Brande. « A cette fin, les six principes du règlement du conflit acceptés par la Russie et la Géorgie doivent être réellement appliqués dans la pratique et les troupes russes doivent immédiatement se retirer du territoire géorgien », a-t-il poursuivi.

« Qui plus est, toutes les parties au conflit doivent renouer le dialogue dès que possible. Il faut rétablir la confiance entre les parties, tâche difficile qui prend du temps. L'Assemblée parlementaire peut, de son côté, apporter une contribution à cet égard. En ma qualité de co-rapporteur pour la Russie, je ne ménagerai aucun effort pour aider les délégations parlementaires russe et géorgienne à engager un dialogue sur les mesures à prendre pour régler ce conflit », a indiqué M. Van den Brande.

Lors de sa visite de trois jours à Moscou et en Ossétie du Nord, M. Van den Brande a rencontré la vice-Présidente de la Douma d'Etat, M^{me} Gerassimova, le vice-Président du Conseil de la Fédération, M. Torchine, le vice-ministre des Affaires étrangères, le secrétaire d'Etat, M. Karassin, le chef d'état major adjoint, M. Nogovitsine, ainsi qu'un certain nombre de défenseurs russes de premier plan en matière de droits de l'homme, pour rassembler des informations pertinentes sur le conflit, en vue de rendre compte au Bureau de l'Assemblée. Il a aussi visité le centre de gestion des situations d'urgence et s'est rendu en Ossétie du Nord, où il a parlé avec les réfugiés réunis dans l'un des centres collectifs restants.

L'Assemblée comprend 318 membres issus des parlements nationaux des 47 Etats membres.

Président : Lluís Maria de Puig (Espagne, SOC) - Secrétaire Général de l'Assemblée : Mateo Sorinas.

Groupes politiques : PPE/DC (Groupe du Parti populaire européen); SOC (Groupe Socialiste); GDE (Groupe des Démocrates européens) ; ADLE (Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe); GUE (Groupe pour la Gauche unitaire européenne).